

# 10 ANS DES INSTANCES BASSIN EFE

ENSEIGNEMENT QUALIFIANT  
- FORMATION - EMPLOI



---

# PROGRAMME DE LA JOURNÉE

---

03/06/2025

**9H30 - 10H00**

**ACCUEIL**

**10H00 - 10H40**

**INTRODUCTION ET  
RÉTROSPECTIVE**

**10H40 - 11H10**

**SUCCESS STORIES**

**PAUSE**

**11H20 - 12H20**

**DÉBAT : AVENIR DES  
POLITIQUES CROISÉES EFE**

**12H20 - 12H30**

**CONCLUSION**

**12H30 - 13H30**

**LUNCH**



# INTRODUCTION



---

## MOT D'ACCUEIL DE LAURENT SCHILTZ – PRÉSIDENT DE L'IBEFE BRUXELLES



Mesdames, Messieurs,  
Cher·ères collègues,  
Cher·ères membres des Instances bassin bruxelloise et wallonnes,  
Cher·ères président·es,  
Cher·ères représentant·es des ministres,

C'est avec plaisir et fierté que je vous souhaite la bienvenue au dixième anniversaire des Instances bassin enseignement qualifiant – formation – emploi.

10 ans déjà ! 10 ans pour 10 Instances bassin. J'en profite d'ailleurs pour remercier nos collègues wallon·nes d'avoir fait le chemin jusqu'à Bruxelles.

10 Instances bassin donc ! 10 zones géographiques distinctes aux réalités socioéconomiques parfois très diverses. Mais avec une seule méthode : la concertation. Co-construire, collaborer, dialoguer autour de projets, d'actions, d'avis.

Tant d'initiatives concrètes pour appuyer au mieux les opérateurs de formation et d'enseignement dans le pilotage de leur offre, pour soutenir les synergies et les partenariats.

Cela fait 10 ans que les Instances bassin travaillent sur l'amélioration de l'articulation entre l'enseignement qualifiant, la formation professionnelle et le monde du travail, tout en prenant en compte les réalités de terrain, les aspirations des publics et les besoins des entreprises.

Aujourd'hui, il est bien évidemment l'heure de faire le bilan, mais pas seulement ! C'est aussi une occasion de renforcer nos liens, de mutualiser nos expériences entre bassins, et de poser un regard lucide mais enthousiaste et volontaire sur les défis à venir, et ils sont nombreux.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres des Instances bassin et des Chambres enseignement qualifiant et des Chambre Subrégionale de l'Emploi et de la Formation mais aussi les opérateurs de formation, les acteurs de l'enseignement, du monde socio-économique, ainsi que les autorités publiques qui nous font confiance depuis une décennie.

Merci également à nos équipes de coordination, souvent en coulisses, mais essentielles pour rendre ce travail possible. Nous vous invitons à profiter de cette journée non seulement pour fêter le chemin parcouru, mais aussi pour partager, débattre et faire vivre ce réseau unique que nous avons construit ensemble.

Merci d'être ici aujourd'hui, et excellente journée à toutes et tous.





---

## **PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE LA MATINÉE PAR FRANÇOISE WIBRIN, PRÉSIDENTE DE L'IBEFE HUY- WAREMME.**

Bonjour à toutes et à tous,

Quelques mots pour vous présenter le programme de cette matinée des 10 ans.

Dans un 1er temps, nous entendrons Quentin David, Administrateur général de l'Enseignement, et Laurent Schlitz, Président de l'IBEFE de Bruxelles, qui nous retraceront une rétrospective des Bassins, en rappelant l'historique, l'Accord de coopération de 2014, ainsi que les missions essentielles qui leur incombent. Ils y ajouteront quelques chiffres-clés.

Ensuite, à travers un montage vidéo préparé par nos équipes, vous pourrez avoir un aperçu de projets marquants élaborés par chacune de nos instances. Vous pourrez ainsi mieux vous rendre compte de ce que l'on peut coconstruire, avec de la concertation et du dialogue.

Dans un 3ème temps, nous aurons l'occasion d'entendre différents acteurs autour d'une table ronde, animée par Audrey Grandjean (Coordinatrice pour le Bassin de Bxl), et portant sur les enjeux des politiques croisées portées par les Bassins, leur rôle et leur plus-value, les articulations entre tous les acteurs qui les composent.

Le panel est composé de représentants des partenaires sociaux (Léon Detroux, CSC, membre de l'IBEFE de Bruxelles, et Jacques Spelkens, Akt, Président de l'IBEFE du Brabant wallon), de l'enseignement (Béatrice Ghaye), de la formation (Julie Denis, du Forem), et d'experts externes (Benjamin Wayens, ULB, et Olivier Remels, Fondation pour l'Enseignement).

En fin de matinée, les représentants des Gouvernements nous partageront leurs conclusions et nous les en remercions déjà. Nous aurons ainsi l'occasion d'entendre Laurent De Briey, Chef de Cabinet de la Ministre-Présidente Elisabeth Degryse, et Bernard Clerfayt, Ministre de l'Emploi et de la Formation à Bruxelles. Laure Homerin, Présidente de l'AIB, nous adressera quelques mots en finale.

Je vous souhaite une matinée enrichissante et dynamique !

# RÉTROSPECTIVE



---

## DISCOURS DE QUENTIN DAVID, ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT



Mesdames et Messieurs,  
Chers partenaires de l'enseignement, de la formation et de l'emploi,  
Chers collègues,

C'est avec un grand honneur et un plaisir particulier que je prends la parole aujourd'hui pour célébrer la création des instances bassins enseignement-formation-emploi. Les fameuses IBEFE.

C'est un moment important ! Cet anniversaire marque en effet une avancée concrète dans la construction de passerelles solides entre le monde de l'école, celui de la formation professionnelle et celui de l'emploi. Car depuis leur création, ces instances constituent un dispositif stratégique qui vise à renforcer les liens entre les acteurs de terrain et à adapter l'offre d'enseignement et de formation aux réalités socio-économiques des territoires.

Ce dispositif vise ainsi une approche concertée, transversale et territorialisée des enjeux en matière d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle. Mais permettez-moi de faire un peu d'histoire et du fait même de remonter aussi, avec un peu de nostalgie, dans mon propre passé, et de rappeler d'abord que ces instances ont vu le jour en 2015, à la suite d'un accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française de Bruxelles.

Comme le définit cet accord de coopération, les bassins ont pour objet de « *favoriser la mise en cohérences des offres ainsi que le développement des politiques croisées en matière de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant, d'emploi et d'insertion et d'assurer les synergies entre les interlocuteurs sociaux et les acteurs locaux de ces différents secteurs* ».

Mais l'histoire des bassins en Belgique francophone démarre bien avant l'adoption de cet accord de coopération. Elle remonte en réalité au début des années 2000 avec d'abord le développement important à cette époque des politiques croisées entre la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF.

Je pense en particulier à l'ouverture des Centres de compétences aux élèves et aux étudiants ainsi qu'à la création des Centres de technologies avancées, qui marquent enfin (oserais-je) la prise de conscience à l'époque de l'importance, en fait du caractère indispensable, de la collaboration et de la mise en commun des moyens entre l'enseignement et la formation.

Je pense aussi à la création du SFMQ, de l'OFFA ou encore bien sûr à la création des IPIEQ, devenues ensuite « chambres enseignement » (j'y reviendrai) et d'autres dispositifs encore.

Ces politiques croisées avaient, et ont toujours, pour but de renforcer la cohérence des décisions politiques dans les secteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, et d'optimiser l'utilisation des moyens publics au bénéfice des usagers : élèves, étudiants, apprenants, stagiaires, travailleurs, demandeurs d'emploi.

Et puis, au-delà du développement de ces politiques croisées au niveau institutionnel, cette histoire des bassins démarre aussi sur le terrain, grâce au courage, à la créativité et à l'esprit visionnaire de quelques personnes, des directions d'école et des enseignants, qui vont oser s'ouvrir à l'autre, abandonner de vieux réflexes protecteurs pour, simplement, collaborer.

Je pense tout particulièrement, et je voudrais profiter de ce moment pour les remercier, aux directions des établissements scolaires de l'Université du travail et des Aumôniers du travail de Charleroi qui, appuyés par quelques responsables locaux, ont décidé non seulement d'ouvrir un dialogue avec le monde économique carolo pour revoir leur offre d'options et tenter de mieux adapter celle-ci aux besoins du tissu économique local, mais vont également entamer un dialogue entre eux, pour se spécialiser dans des secteurs, et des options distincts et ainsi réduire la concurrence entre eux et optimiser les moyens consacrés à leurs élèves, notamment en termes d'infrastructures et d'équipements.

C'est réellement à partir de ces différentes initiatives et d'autres encore, que va naître l'idée, l'envie, le besoin de mettre en place quelque chose de structurel qui, comme le prévoyait les Déclarations de politiques régionales et communautaires 2009 – 2014, et je cite ces déclaration, permettrait : *« de mieux intégrer les établissements scolaires dans les stratégies de redressement économique et d'établir un véritable partenariat local entre les établissements scolaires, les opérateurs de formation, les fonds sectoriels des entreprises et les partenaires sociaux interprofessionnels »*.

C'est donc dans ce contexte et avec ces objectifs qu'un long travail, compliqué, qui a duré pratiquement toute la législature 2009 – 2014 et a associé de très nombreux acteurs des trois entités (FWB, RW et COCOF) et des différents secteurs concernés (enseignement, formation, emploi), a finalement conduit à la rédaction et à l'adoption de l'accord de coopération relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant – Formation - Emploi.

Cet accord de coopération, je me permets d'insister, entérine et met en œuvre des décisions essentielles dont, notamment, l'alignement de tous les acteurs sur un découpage géographique commun, celui des bassins. Faut-il rappeler que jusque-là, même au sein de l'enseignement, les différents niveaux (primaire, secondaire, promotion sociale) s'appuyaient sur des découpages géographiques qui variaient les uns des autres ?

Cette définition commune des espaces géographique, outre pour l'organisation des bassins et la régulation de l'offre d'options, constitue une avancée majeure en matière de pilotage de l'enseignement et de la formation, notamment pour tout ce qui concerne la gestion des données et des indicateurs.

Cela n'a l'air de rien, mais je vous assure qu'il a fallu en rencontrer des responsables locaux (bourgmestres, échevins, gouverneurs, députés provinciaux), pour expliquer et pour convaincre de l'importance de ce découpage géographique commun, de sa cohérence socio-économique et dès lors parfois de la nécessité de faire glisser telle ou telle commune d'une zone à une autre, d'un bassin à un autre.

Et puis l'ambition était aussi, et cela reste un énorme défi dans les réformes à mener en matière d'enseignement et de formation, de s'appuyer sur des structures existantes. C'est-à-dire de ne pas réinventer de nouvelles structures, mais plutôt de rassembler des instances – je veux parler bien sûr des IPIEQ en Communauté française, des CSEF en Wallonie et de la CCREE à Bruxelles – et de les faire évoluer pour atteindre cet objectif de collaboration entre les acteurs.

Là aussi il a fallu rassurer, convaincre, à la fois les acteurs, notamment les partenaires sociaux, qui siégeaient dans ces instances mais aussi bien sûr les équipes qui travaillaient pour ces instances.

Plusieurs de ces personnes sont d'ailleurs encore présentes, 10 ans après, dans les Instances bassin et je voudrais eux aussi vraiment les remercier.

Non seulement d'avoir accepté les changements apportés à l'époque par l'accord de coopération, mais surtout d'avoir été et d'être encore des soutiens précieux et des chevilles ouvrières indispensables au fonctionnement de ces instances bassin ! Mais je vais m'arrêter là dans les souvenir et en revenir au présent et même au futur.

Et c'est donc aussi maintenant avec ma casquette d'Administrateur général de l'enseignement que je souhaite m'arrêter quelques instants sur les chambres enseignement des bassins et plus généralement sur les évolutions de l'enseignement qualifiant.

Les chambres enseignement, que beaucoup d'entre vous ont donc connues sous l'appellation d'IPIEQ – Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant – sont née en 2009, avec une mission ambitieuse : rassembler autour d'une même table les écoles qualifiantes des différents réseaux d'enseignement, dans une logique de dialogue, d'analyse partagée et de planification territoriale.

Rappelons que jusqu'à la création de ces chambres enseignement, la concertation entre les écoles qui organisent des options qualifiantes se faisait pratiquement exclusivement par caractère, confessionnel et non confessionnel.

Depuis, un chemin considérable a été parcouru. Un chemin marqué bien sûr par la création des Instances bassin en 2015 et l'intégration des IPIEQ en leur sein pour renforcer encore l'articulation avec les mondes de l'emploi et de la formation.

Mais aussi par le déploiement ces dix dernières années d'une immense et indispensable réforme de l'enseignement, je parle évidemment du Pacte pour un enseignement d'Excellence, sur laquelle je voudrais aussi m'arrêter quelques instants.



Car l'impact de cette réforme sur l'enseignement qualifiant, en ce compris sur le rôle des instances bassin (et je vais y revenir), est capitale.

L'axe stratégique n°3 du Pacte pour un enseignement d'excellence, entièrement consacré à l'enseignement qualifiant, appelle en effet à une transformation profonde du regard que nous portons sur l'enseignement qualifiant.

Pour ce faire cet Axe n°3 s'inscrit dans une dynamique plus large de transformation de l'enseignement, qui passe aussi - et c'est un point d'actualité brûlant dans le monde de l'enseignement, vous le savez - par une réforme profonde des années qui précède les années du qualifiant, en renforçant le tronc commun.

L'ambition est donc de faire en sorte que les élèves qui quittent le tronc commun pour choisir leur orientation le fasse en disposant d'un socle de savoirs plus solides et qu'ils puissent faire ce choix d'orientation de manière plus mature et plus positive qu'actuellement.

Comme l'expliquait d'ailleurs récemment dans les médias le patron d'AKT for Wallonia, le patron des patrons comme on dit, Frédéric Panier, « *Pour bien faire un métier technique, il faut d'abord avoir les savoirs de base. C'est ce qu'attendent avant tout nos entreprises.* »

Dans un monde de plus en plus complexe, en évolution permanente, plus que jamais, le rôle de l'enseignement doit être de donner à chaque élève les bases qui lui permettront d'évoluer et de progresser tout au long de sa vie professionnelle et de citoyen.

Mais outre ce renforcement du tronc commun, l'Axe 3 du Pacte ambitionne donc de faire de l'enseignement qualifiant une filière d'excellence. De faire en sorte donc que la filière qualifiante ne soit plus considérée par les enseignants, les parents, les élèves, comme un choix par défaut, mais bien comme une voie ambitieuse, exigeante, inclusive et tournée vers l'avenir.

Alors ce n'est pas une ambition nouvelle bien sûr !

Mais dans ce contexte, le décret du 22 juin 2023 qui met en place une nouvelle gouvernance de l'offre d'options dans l'enseignement qualifiant, participe concrètement à la poursuite de cette ambition en donnant une place centrale aux chambres enseignement des bassins, non seulement dans le domaine de la promotion de l'enseignement qualifiant, mais aussi dans le pilotage de l'offre d'options. Ainsi, grâce à ce nouveau décret, qui vient en fait renforcer l'accord de coopération de 2015 (en tout cas dans son champs enseignement), les chambres enseignement des bassins disposent désormais d'un avis réellement contraignant dans les choix d'ouverture et de fermeture d'options des écoles.

Ce rôle accru des Chambres enseignement donne dès lors aussi un poids plus important aux acteurs du monde économique, représentés au sein des chambres, dans le processus de programmation de l'offre d'enseignement qualifiant.

Ce décret du 22 juin 2023 invite également les chambres enseignement à jouer un rôle plus important en matière d'orientation, de diagnostic territorial et de coopération inter-réseaux.

Les enjeux auxquels visent à répondre les Instances bassin et les Chambres enseignement sont donc de plus en plus nombreux et de plus en plus importants.

On l'a dit, il s'agit d'abord d'articuler les besoins du tissu économique et les réponses que l'enseignement et la formation peuvent y apporter. Car en améliorant la prise en compte des besoins socio-économiques dans l'offre d'options qualifiantes, il s'agit de garantir aux élèves l'accès à des options porteuses d'emploi et de favoriser une orientation positive vers l'enseignement qualifiant.

Ensuite, il s'agit aussi d'anticiper les évolutions : les transformations technologiques, les transitions écologiques, les mutations démographiques, la digitalisation des métiers, etc.

Tout cela impose une réactivité et une adaptabilité renforcées de nos dispositifs d'enseignement et de formation.

Pour ce faire, les instances bassins et leurs chambres doivent être et sont des lieux privilégiés d'observation, de prospective et d'innovation.

Elles permettent de mutualiser les forces, d'encourager les projets collaboratifs, et de proposer des réponses concertées aux défis du terrain.

Depuis une décennie, ces réponses concrètes se traduisent dans des projets, des outils, des pôles de synergies et de nombreuses réalisations collectives.

Je voudrais citer ici quelques exemples :

- Le projet « **Sensi** » qui sensibilise les futurs enseignants au monde du qualifiant, en les confrontant à la réalité, en répondant aux questions et en déconstruisant les idées reçues ;
- Le projet « **Formateurs et Équipement de pointe** » qui vise aussi à améliorer la vision que les enseignants possèdent de l'enseignement et de la formation qualifiante grâce à la rencontre de formateurs chevronnés et investis et à la découverte des équipements de pointe mis à disposition des élèves et jeunes bruxellois ;
- Le projet « **SMART-Lux** » qui vise quant à lui à sensibiliser et outiller les équipes éducatives à l'usage du numérique dans les pratiques pédagogiques ;
- Le projet « **Orient'Actions** » qui permet aux élèves du secondaire, en fin de tronc commun, d'appréhender concrètement le monde du travail et la diversité de ses métiers, par le biais de visites d'entreprise.

Et je ne cite ici que quelques projets, parmi bien d'autres !!!



Je tiens à nouveau à souligner ici le travail remarquable mené par les équipes, les coordinateurs et tous les membres des Instances bassins et des Chambres. C'est leur engagement quotidien qui fait vivre cette ambition collective.

Mais, cette réussite n'est pas une fin, elle n'est pas un point d'arrivée. Elle est au contraire un tremplin pour aller plus loin.

Nous savons que les défis sont encore nombreux : améliorer l'orientation, renforcer l'attractivité de l'enseignement qualifiant, développer l'alternance, etc. Des défis en bonne place d'ailleurs dans la nouvelle déclaration de politique communautaire, je tiens à le souligner.

Nous devons veiller, tous ensemble, à ce que chaque jeune, quel que soit son parcours, ait accès à une formation de qualité, porteuse de sens, et débouchant sur des perspectives d'insertion professionnelle et citoyenne.

Pour relever ces défis, la collaboration entre l'enseignement, la formation et l'emploi doit rester au cœur de nos préoccupations et de notre action. Et les Instances bassin ont un rôle moteur à jouer dans cette dynamique.

Mesdames et Messieurs,

Ce que nous célébrons aujourd'hui, ce n'est pas seulement un anniversaire administratif.

C'est une intelligence collective en mouvement, une volonté partagée d'œuvrer ensemble pour que notre système éducatif soit plus cohérent, plus équitable et plus ancré dans la réalité des territoires.

Les instances bassins enseignement-formation-emploi participent à cette ambition. Elles sont à la fois des espaces de concertation, des lieux de médiation, et des leviers de transformation.

Je souhaite que cette dynamique continue à se renforcer, à se structurer, à s'élargir. Et je vous encourage toutes et tous à poursuivre ce travail de co-construction, dans le respect des missions de chacun, mais avec la conviction partagée que l'avenir de nos jeunes se joue dans notre capacité à collaborer.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement.

Et je vous souhaite une bonne continuation à toutes et tous !



---

# DISCOURS RÉTROSPECTIF – LAURENT SCHILTZ, PRÉSIDENT DE L'IBEFE BRUXELLES - BILAN DES 10 ANS DES INSTANCES BASSIN



**Dix ans**, cela représente des centaines d'heures de concertation, des centaines de travaux réalisés, des initiatives concertées entre acteurs locaux, régionaux, institutionnels, ...

Mais surtout, cela représente une volonté collective : celle d'améliorer la cohérence entre l'offre d'enseignement / formation et les réalités du marché du travail.

Depuis leur création, les Instances bassin enseignement – formation – emploi ont œuvré à cinq grandes missions :

- Assurer une concertation continue en favorisant les synergies entre les membres, les partenaires et les acteurs de terrain ;
- Élaborer tous les 3 ans un rapport analytique et prospectif propre à chaque bassin ;
- Identifier les métiers prioritaires, sur base de données et d'un dialogue avec les parties prenantes, et formuler des recommandations ;
- Formuler des avis à l'attention des pouvoirs publics afin de guider les politiques enseignement – formation - emploi ;
- Soutenir des projets concrets : nouvelles options, maintien d'offres pertinentes, équipements pédagogiques ...

**Concrètement, ces dix années de travail se traduisent par un grand nombre de résultats tangibles :**

- 601 membres qui se sont réunis pour échanger sur les matières enseignement – formation - emploi ;
- Quelques 743 bureaux, 1255 plénières dont 462 plénières de la Chambre Subrégionale de l'Emploi et de la Formation et 253 de la chambre enseignement qualifiant ; des plénières et des bureaux qui ont favorisé la concertation entre les acteurs enseignement – formation - emploi au sein des 10 bassins ;
- 42 rapports analytiques et prospectifs ont été publiés depuis leur création permettant à chaque bassin de mieux comprendre ses réalités socio-économiques ainsi que ses besoins en termes de formation et d'emploi ;

- Environ 68 listes de métiers prioritaires qui ont été mises à jour annuellement ;
- 74 avis formulés certains ayant notamment contribué à des évolutions réglementaires ;
- 112 pôles de synergie ont été impulsés dont 49 portant sur des thématiques transversales ;
- Ce sont également quelques 800 actions qui ont été entreprises par les chambres enseignement qualifiant ;
- En moyenne une soixantaine de collaborateur·ices qui ont été mobilisé·es pour mener à bien les travaux.

Les Instances bassin ont également été à l'initiative de bien d'autres travaux comme des journées thématiques, des groupes de travail, des analyses et elles ont participé activement à plusieurs appels à projets, toujours dans une logique de coopération et de mise en réseau.

Mais ces chiffres ne racontent pas tout. Ce qu'ils traduisent c'est une dynamique de terrain, une mobilisation progressive, des collaborations entre acteurs qui ne se parlaient pas toujours avant, et des innovations :

- Des expérimentations intersectorielles,
- Des outils d'analyse partagés,
- Des réponses coordonnées à des défis communs : tension sur certains métiers, évolution des compétences, valorisation de l'enseignement qualifiant...

Au fil des années, les Instances bassin enseignement – formation – emploi ont contribué à ancrer une culture du dialogue, à objectiver les constats, et à faire remonter les besoins du terrain vers les décideurs politiques. Elles sont devenues des lieux stratégiques où s'articule le lien entre l'enseignement, la formation, l'emploi et le développement territorial.

Chaque bassin a ses réalités propres. Qu'il soit rural, urbain, industriel ou métropolitain, chacun a su adapter le cadre méthodologique commun aux spécificités locales ; régionales. C'est aussi cela, la richesse des Instances bassin : une méthode partagée, mais des réponses sur mesure, construites collectivement.

Ce que nous célébrons aujourd'hui, ce ne sont pas seulement des réalisations. C'est un savoir-faire collectif, une culture de la coopération et de la co-construction, qui s'est consolidée année après année. C'est grâce à l'engagement de toutes et tous — écoles, opérateurs de formation, entreprises, syndicats, institutions — que les Instances bassin sont aujourd'hui des leviers concrets pour faire bouger les lignes.

Alors merci. Merci pour votre implication, votre persévérance, votre capacité à dialoguer, à adapter, à innover. Et pour illustrer ce que les chiffres ne peuvent pas toujours dire, je vous propose maintenant de découvrir quelques "success stories". Merci à vous et place aux histoires.



# SUCCESS STORIES



---

## MISE EN CONTEXTE PAR FRANÇOISE WIBRIN, PRÉSIDENTE DE L'IBEFE HUY-WAREMME.

Nous allons maintenant passer à une partie plus concrète. Effectivement, les Bassins ne sont pas qu'une entité abstraite, un « grand machin compliqué ». Chacun de ces Bassins a fait le choix d'une action marquante, d'une expérience réussie et menée avec différents acteurs de son territoire.

Ces diverses actions parlent d'elles-mêmes, elles témoignent de l'implication de tous les partenaires, de l'articulation entre les acteurs de terrain, de l'expertise de concertation et de la mise en lien qui sont l'apanage des Bassins.

Je vous laisse découvrir ces actions et entendre les témoignages de nombreux jeunes, employeurs, formateurs, opérateurs ou autres acteurs.

Voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=507C13AXZbg>.



Quelques mots après ces success stories : il est bien évident qu'avec ces 10 projets-phares, nous n'avons qu'un aperçu de tout ce qui fait l'essence des missions menées par ces Bassins mais nous avons pu nous rendre compte de l'expertise et de tout le travail d'animation des territoires, leur capacité d'adaptation, la réponse à l'évolution des métiers, à des besoins concrets, la mise en lien, la concertation.



Les Bassins, au-delà du RAP, des thématiques communes et des pôles de synergie ou autres GT, travaillent aussi sur une série de thèmes transversaux, tels que l'orientation, la promotion des métiers, la mutualisation des ressources, ou encore l'alternance, en étant attentifs aux besoins des entreprises, comme vous l'avez vu, mais aussi à chacun des jeunes et des adultes dans l'enseignement ou dans leur parcours de formation ou d'insertion, avec la volonté de répondre aux attentes et aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques de la société.

Tous ces enjeux sont d'ailleurs en lien avec les thématiques présentes dans la DPR wallonne ou encore avec les enjeux de la réforme systémique de l'Enseignement qualifiant, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la formation professionnelle.

Je cite entre autres la cohérence de l'offre d'enseignement et de la formation, les collaborations entre les mondes de l'Enseignement et ceux de l'emploi et du travail, le développement de l'Alternance, ainsi que la prise en charge des publics éloignés de l'emploi par tout le secteur de l'insertion socio-professionnelle.

Nous pourrions aussi mettre en évidence :

- Les travaux menés en interbassin, qui au fur et à mesure des années, ont permis une plus grande cohérence, l'échange de bonnes pratiques, des rencontres sectorielles (ex. les métiers de l'Horeca, l'importance du numérique et de l'IA, la mobilisation des publics) ou transversales (ex. l'enquête sur l'alternance).
- L'impact sur la transparence et la mise en lien des données, avec l'utilisation par tous les opérateurs d'un langage commun (Rome V3).

Les bassins ont donc montré et montrent encore au jour le jour leur raison et leur nécessité d'exister.

A titre de partage, je cède la parole un bref instant à nos collègues de Bxl, qui vont vous présenter l'outil cadastre 2.0, outil qui pourrait être utilisé dans tous les Bassins.

En 2024, l'Instance bassin de Bruxelles a développé un outil dynamique et interactif de mise à disposition de l'ensemble des données des effectifs en formation professionnelle et dans l'enseignement qualifiant à sa disposition. Cette nouveauté bruxelloise répond au besoin de centralisation, d'accessibilité et de lisibilité des données. Mis à jour régulièrement, l'outil cadastre 2.0 présente l'information sur une période de 5 ans, selon une entrée par "métier" ou "famille-métier". Pour chaque métier ou famille métier, le cadastre 2.0 reprend des informations concernant les données "emploi" et "métiers prioritaires" ainsi que des informations sur l'offre de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant.

Afin d'éviter toute mésinterprétation, des notes méthodologiques ont été ajoutées dans le panneau latéral gauche à toutes les pages. L'IBEFE de Bruxelles vous souhaite une bonne découverte de l'outil et attend vos retours avec impatience.

Lien: <https://ibefe.brussels/cadastre-20>



**DÉBAT**



---

# DÉBAT : AVENIR DES POLITIQUES CROISÉES ET DES ARTICULATIONS ENTRE LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

---

## INTERVENANTS



**Audrey GRANDJEAN - modératrice**  
IBEFE Bruxelles



**Benjamin WAYENS**  
ULB-BSI



**Béatrice GHAYE**  
Experte enseignement



**Léon DETROUX**  
CSC



**Olivier REMELS**  
Fondation pour l'enseignement



**Julie DENIS**  
Forem



**Jacques SPELKENS**  
IBEFE Brabant wallon



### **Olivier Remels :**

*Olivier Remels a une expérience professionnelle de plus de 30 ans, où privé et public interagissent, dans les secteurs de l'environnement, de la santé et puis de l'enseignement. En 2014, il devient administrateur délégué de la Fondation pour l'enseignement, fondation d'utilité publique, créée pour améliorer qualité et équité de notre enseignement, au travers du dialogue entre le monde de l'école et le monde des entreprises, notamment à travers le lancement de projets concrets et innovants.*

### **Béatrice Ghaye :**

*Béatrice Ghaye a commencé sa carrière comme enseignante et conseillère pédagogique. Elle a concouru pendant près de 10 ans à la création et au développement des Indicateurs de l'enseignement, publication annuelle majeure produite par le ministère de la FWB et qui compile et analyse une série d'informations et de statistiques sur la population scolaire, sur les parcours, sur les diplômés. Ensuite, elle a œuvré comme Conseillère au sein du cabinet de la ministre de l'enseignement, dans la cellule "Pacte pour un Enseignement d'excellence" - en charge notamment des dossiers en lien avec le pilotage du système éducatif et des établissements et a terminé sa carrière comme experte en analyse de données au sein du Ministère dans la Cellule "Pacte".*

### **Léon Detroux :**

*Léon Detroux a débuté sa carrière professionnelle comme professeur de sciences dans l'enseignement secondaire à Bruxelles. Il est devenu représentant syndical en 1989, à la CSC, spécialiste de l'enseignement au niveau régional bruxellois d'abord, puis au niveau de la fédération Wallonie-Bruxelles. Il a notamment été membre du Conseil de l'Education et de la Formation et il a participé à la création des IPIEQ (instances de pilotages inter-réseau de l'enseignement qualifiant) et à la création des instances bassin. Il est membre de l'IBEFE Bruxelles depuis sa création.*

### **Benjamin Wayens :**

*Benjamin Wayens a commencé sa carrière académique comme enseignant-chercheur à l'ULB, spécialiste de géographie appliquée, et plus précisément des questions de logiques de localisation des activités économiques, aux côtés de Christian Vandermotten notamment. Il forme également les futurs enseignants du primaire en géographie et sciences et contribue à la gestion de plusieurs revues scientifiques, dont Brussels Studies. Très fin connaisseur de Bruxelles (et Bruxellois passionné par sa ville !), notamment sur le plan démographique, urbain, éducatif et socio-économique, il coordonne le réseau interdisciplinaire d'études bruxelloises (EBxl) de l'Université libre de Bruxelles.*



## **Julie Denis :**

*Depuis novembre 2022, Julie Denis est la Directrice générale Stratégie et Relations extérieures du Forem. Cette direction est en charge de collecter et d'analyser l'information sur le marché wallon de l'emploi et de la formation afin de contribuer à une meilleure articulation des politiques de formation et d'emploi. Elle œuvre également à la collaboration entre le Forem et les opérateurs d'insertion, aux appels à projets « insertion » (pour lesquels les instances bassin wallonnes ont été sollicitées) ainsi qu'à la coordination des dispositifs partenariaux, les fameuses « politiques croisées » dont nous allons débattre dans un instant.*

## **Jacques Spelkens:**

*Jacques SPELKENS est diplômé en Langues Modernes et en Sciences Politiques, et titulaire d'un doctorat en Philosophie. Sa carrière professionnelle est très riche, d'abord professeur de langues modernes et de philosophie, puis responsable du département RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) au sein de ENGIE. Pendant près de 20 ans, il a développé divers programmes liés au développement durable, à la diversité, à la non-discrimination, à l'autonomisation des jeunes, à la formation professionnelle et à des projets éducatifs. Parallèlement, il a poursuivi ses activités académiques et d'enseignement en Belgique et en France. Il exerce également les fonctions de juge social dans un tribunal du travail et est actif au sein de nombreuses ONG. En 2018, il est devenu président de l'Instance bassin du Brabant Wallon.*

---

## **DISCUSSIONS**

**Première question:** « Les politiques croisées sont apparues dans les années 90 en Belgique francophone, essentiellement pour permettre aux Régions de soutenir financièrement et d'impacter les politiques de la Communauté française, en matière d'enseignement technique notamment. Elles ont abouti à une série d'accord de coopération entre les entités fédérées francophones, instituant des nouveaux acteurs (comme le consortium de validation des compétences ou le service francophone des métiers et des qualifications) ou des dispositifs conjoints (modernisation des équipements des écoles par exemple). Aujourd'hui, ce maillage intra-francophone est critiqué pour sa complexité, de nombreuses insatisfactions s'expriment. Mais il y a bien des articulations entre le monde de l'emploi, de l'enseignement et de la formation à penser et à construire. Quelle est votre expérience concrète de ce besoin d'articulation ? quel témoignage pouvez-vous partager ? Quels impacts ce besoin non rencontré a-t-il sur la vie des gens ? (jeunes, citoyen.ne.s, chercheur.ses d'emploi, ...) »

## **Olivier Remels :**

D'un point de vue des politiques croisées, le rôle des IBEFE est très important, voire crucial. Le paysage est complexe, il n'est pas possible de se limiter au « il n'y a qu'à » pour réussir. Les IBEFE sont les dépositaires des défis, et non pas la source des difficultés.

Les difficultés sont doubles, d'une part il y a la complexité, avec notamment l'existence de périmètres bien définis, mais qui pourraient être mutualisés : faut-il vraiment plusieurs organes de gouvernance ? Et d'autre part, on retrouve un problème de lisibilité pour les publics qui souhaitent se former.

La Fondation pour l'enseignement tente le plus possible de s'articuler avec les bassins, et ce n'est pas toujours simple, il n'y a pas toujours une volonté réciproque de collaborer.

## **Julie Denis :**

L'articulation est complexe, car il y a un morcellement des missions, avec différents acteurs à différents niveaux de pouvoir. Les IBEFE représentent la culture belge de la concertation.

Pour mettre en place des actions avec un impact fort pour les usagers et usagères, il faut sortir de la logique institutionnelle qui guide actuellement les politiques croisées. Il faut avant tout se poser la question des besoins de l'usager·ère, et sur cette base mettre en place une politique commune : oui les finalités ne sont pas les mêmes, mais il faut trouver un consensus.

Il est nécessaire de bénéficier de plusieurs analyses, c'est d'ailleurs de plus en plus important dans les politiques. Il faut donc pouvoir y mettre les moyens et le temps nécessaire afin de pouvoir objectiver les besoins. Les IBEFE peuvent jouer un rôle primordial à ce niveau. D'autres institutions ont besoin et se servent des analyses des IBEFE, et les besoins sont réciproques, car les instances bassins viennent également y chercher des données.

Le temps de l'analyse est primordial. Il n'y a pas de réponse simpliste en termes de politique d'emploi et de formation. Il faut aussi le temps de la concertation, de la cocréation. Le dispositif OTLAV (orientation tout au long de la vie) en est l'exemple avec la mise en place des Carrefours et Cités des métiers où sont accueillis des élèves, des étudiant·es, des travailleur·euses, des chercheur·euses d'emploi... Tout ce public se retrouve dans un lieu unique pour bénéficier de l'expertise des différents pouvoirs et institutions. C'est l'expression d'un compromis : les finalités de chacun·e ne sont pas remises en cause.



## **Léon Detroux :**

Les organisations syndicales insistent depuis longtemps sur le caractère de compétition qui existe dans l'enseignement, surtout, et aussi dans la formation professionnelle. On parle de marché scolaire, et cela impacte directement la manière dont les jeunes vont se former. Il y a des modifications structurelles à apporter, les syndicats appellent le politique à mettre en place une autre manière d'organiser l'enseignement et la formation professionnelle. La Fédération Wallonie Bruxelles est malheureusement la championne en ségrégation scolaire et l'impact des réseaux d'enseignement n'arrange pas les choses.

Concernant Bruxelles, il est nécessaire de collaborer / de se concerter davantage avec les néerlandophones. D'ailleurs, d'ici quelques semaines, l'IBEFE de Bruxelles va se réunir avec le Bansa[1].

*[1] Le Bansa (Brusselse Adviesraad van Nederlandstalige Sociale Partners) est à peu de choses près l'équivalent néerlandophone de l'IBEFE Bruxelles.*

Pour mettre en place des politiques cohérentes, il faut englober une surface plus large que celle couverte par les bassins. La géographie des bassins vient d'une étude interuniversitaire de 2005 qui prévoyait la mise en place d'une coopération, et cette étude précisait qu'il fallait travailler tant sur l'offre d'enseignement et de formation, que sur la demande. Aujourd'hui, la demande est passée à la trappe. Le débat sur le tronc commun est porteur de cette problématique: pour éviter que l'enseignement qualifiant reste une filière de relégation, il faut changer les pratiques en amont, dans le tronc commun et dans l'enseignement général.

Pour terminer, il faut souligner le problème de la participation en réunion des instances bassins.

## **Benjamin Wayens :**

Les structures économiques évoluent fortement, et elles sont liées aux besoins de formation. Ce qui est flagrant, c'est l'évolution des structures sectorielles de l'économie en Belgique et du contenu de chacun des secteurs. Cela fait émerger rapidement des nouveaux profils de formation, ce qui entraîne un risque de déconnexion entre la vitesse pour satisfaire les besoins, et la vitesse du système d'enseignement classique.

Cela a entraîné un accroissement de la sphère de l'offre, avec une série d'acteurs qui vont mettre en place des systèmes parallèles. Pour certains nouveaux secteurs, la formation sort de plus en plus du cadre classique. Par exemple le secteur de la sécurité publique ou privée, qui à un type de formation très particulier y compris internalisé aux entreprises, ou au secteur de de l'aéroportuaire, avec des savoir-faire transversaux, ou encore le codage/numérique... Bien que cela puisse fonctionner, ces évolutions posent des questions pour les travailleur·euses. Notamment du point de vue des certifications / spécialisations pour une carrière à plus long terme.

Il y a aussi des secteurs incapables de former la main-d'œuvre correctement, comme la rénovation. Il y a une série de métiers en totale pénurie et des enjeux dans le monde de l'entreprise et des politiques publiques : il faut rénover le bâti bruxellois, et ça se fera largement avec de la main-d'œuvre importée.

L'hyperspécialisation n'est pas antinomique avec les questions du tronc commun : quel tronc commun ? Comment intégrer cet élargissement de l'offre de formation ? Un élargissement qui n'est pas neuf : l'enseignement technique provincial était historiquement une manière d'externaliser ce qui se faisait en entreprise et de le structurer.

### **Béatrice Ghaye**

L'une des missions de l'école est de former de jeunes citoyen·nes intégrés·es à la société. Pour voir si l'école rencontre cette mission, il faut se baser sur les données recueillies auprès de l'administration.

Historiquement, les zones scolaires datent de 1992 et correspondent plus ou moins aux provinces. Les données disponibles à l'époque pour réaliser des états des lieux étaient très pauvres, car il s'agissait de données administratives utiles à la gestion et au contrôle. Ce sont ces données qui ont été mobilisées pour établir l'état du système éducatif. C'est de là que proviennent les indicateurs de l'enseignement.

Il n'était pas possible d'analyser avec suffisamment de précision et de contextualisation. C'est à partir de là que des acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi se sont mis en relation pour voir comment rassembler des données qui pourraient se parler.

Une note a été réalisée avec l'IWEPS sur les données locales concernant les élèves dans le qualifiant : qui s'y formait ? quelles étaient les caractéristiques des élèves ? où se formaient-ils et elles ? quels types de formation suivaient-ils et elles ? Il s'agissait d'une photographie, et non pas d'une mise en lumière du parcours des élèves.

Lors de la mise en place du cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs, la difficulté a été de mettre en relation des données administratives qui n'ont pas les mêmes objectifs, mais il y a eu de grandes avancées depuis. Auparavant, quand il fallait évaluer un décret, il n'y avait pas d'état des lieux sur lequel se reposer. Depuis un certain nombre d'années, les politiques ont changé et ont permis la mise en place d'états des lieux et d'indicateurs qui permettent de voir si les objectifs sont atteints.

### **Jacques Spelkens :**

Lors des premiers contacts avec les instances bassins, le problème de sémantique était frappant. Les acteurs ne parlent pas le même langage, et cela rend le croisement des données compliqué.

La deuxième difficulté était le manque de communication et de partage d'informations entre les différentes parties prenantes, il était nécessaire d'insuffler une nouvelle dynamique.



La troisième difficulté résidait dans l'évolution rapide du monde de l'entreprise, un tout autre rythme que le monde de l'enseignement, de la formation et l'associatif. C'est compréhensible, cependant, pour les entreprises il y a une réelle nécessité de trouver des talents à un moment T, et non pas T+2, sinon il y a un risque de perte de productivité et de développement territorial.

L'initiative de la Fondation pour l'enseignement est un excellent exemple de création de liens. C'est là le rôle des politiques croisées. Les instances bassins doivent arriver à avoir un impact sur la vie économique du territoire concerné. Se limiter à une déclaration d'intention n'est pas possible, il faut du concret.

### Réactions du public :

**Joseph Burnotte**, président de la Chambre Emploi-Formation de Namur

L'articulation est impossible si les partenaires sociaux ne viennent pas aux réunions. C'est une difficulté rencontrée par les instances bassins. Concernant la main-d'œuvre étrangère pour répondre au besoin des entreprises : elle est déjà là, avec les sans-papiers. La régularisation et la formation de ce public sont des enjeux clés pour Bruxelles. C'est un sujet qui doit être saisi par les instances bassins.

**Tatiana Vial**, directrice de la Fédération bruxelloise de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale

Concernant la réforme du chômage, et le maintien ou non du gel de la dégressivité des allocations, il n'y aurait actuellement que deux formations qui permettraient de conserver ce gel : la formation d'aide-soignant.e et d'infirmier.ère. Tout le reste n'est plus du tout pris en compte. Ceci mène à s'interroger sur les politiques croisées et la volonté de pousser les gens vers la formation, car un lien très clair vient d'être brisé.

---

**Deuxième question :** « Au-delà de ce tableau un peu sombre sur les manques, les dysfonctionnements, il existe pourtant, et heureusement, des situations où les collaborations enseignement-formation-emploi sont possibles, où ça marche et où ça change vraiment la vie des gens. Pouvez-vous nous partager un exemple, un projet, un dispositif où cette collaboration a été une réussite, où elle a permis de résoudre des problèmes concrets rencontrés par les gens sur le terrain ? Pouvez-vous également nous dire quelles sont les conditions de réussite, selon vous, pour que ça marche ? »

**Olivier Remels**

La Fondation pour l'enseignement réalise plusieurs projets en articulation avec les IBEFE sur le sujet de l'orientation, de la formation continue des enseignants, ... La Fondation pour l'enseignement a une volonté de transférer le plus possible les projets vers les Bassins, pour qu'ils puissent développer le plus possible leur rôle de coordination. Les Bassin doivent jouer un rôle dans la contextualisation des apprentissages en lien avec la complexification des métiers.



Le projet Qtrio piloté par la Fondation pour l'Enseignement vise à proposer des parcours améliorés de formation aux métiers porteurs grâce aux synergies entre écoles, entreprises et centres de formation. À la suite d'une présentation du modèle triale suisse de l'alternance, une réflexion a été menée avec les écoles et les secteurs pour développer un modèle de formation triale pour deux métiers : l'électromécanique et la maçonnerie.

Ce projet a permis d'identifier les défis, de mettre en place des actions concrètes, des partages d'information, des outils communs et des plans de formation triale. Pourquoi ce genre de projet n'existe pas ailleurs alors qu'il permet notamment de renforcer les liens entre l'école et les entreprises et entre la formation et les entreprises, en mutualisant les ressources ?

### **Julie Denis**

*Elle revient sur les priorités des déclarations de politique régionale et de politique communautaire.*

Le projet « Carrefours et cité des métiers » a permis de rappeler l'importance de mutualiser les moyens et les structures entre l'enseignement et la formation.

Des outils existent déjà. Les IBEFE, notamment, mènent un travail précieux d'analyse partagée et de mise en relation des acteurs. Elles constituent des espaces où se croisent les réalités du terrain : celles des écoles, des centres de formation, des entreprises, des institutions publiques.

Ces dispositifs ont été pensés pour contribuer à la lisibilité du paysage, favoriser la mutualisation des ressources et soutenir un pilotage plus efficient. Leur existence même témoigne d'une volonté politique claire de structurer et d'organiser l'offre autour des besoins réels des territoires.

Aujourd'hui, le contexte budgétaire nous impose de faire preuve d'encore plus de rigueur, de cohérence et de capacité de projection. Ce contexte renforce la nécessité de capitaliser sur les travaux existants des IBEFE pour appuyer la prise de décision dans le cadre du pilotage de l'offre et de la mutualisation des moyens.

Une politique de pilotage de l'offre de formation et d'enseignement, à la hauteur des défis que la RW et la FWB doivent relever collectivement, suppose de donner aux acteurs d'analyse les moyens effectifs d'exercer pleinement leur mission : en termes de ressources humaines, d'accès aux données, de soutien méthodologique, mais aussi de reconnaissance dans les processus de décision.

### **Léon Detroux**

*L'IBEFE de Bruxelles a rédigé une note sur l'opportunité d'ouvrir un Brevet d'enseignement supérieur pour le métier de Technicien HVAC. Cette note a permis de donner un coup de boost à une initiative nécessaire dans le paysage bruxellois.*



L'IBEFÉ a également publié un avis en 2018 à la suite de la mise en place du Pacte d'excellence. Cet avis a mis en avant la nécessité pour les IBEFE de jouer un rôle dans le processus de programmation des options dans l'enseignement. Le Cadastre 2.0 réalisé par l'IBEFÉ de Bruxelles permet une réelle mutualisation des données.

Les Instances bassins doivent jouer un rôle plus important en matière de programmation de l'offre d'enseignement et de formation. De plus, leur rôle est essentiel en matière d'articulation car elles favorisent les contacts et les bonnes relations entre les acteurs, notamment entre partenaires sociaux.

### **Benjamin Wayens**

La question de la localisation dans le choix d'étude prend de plus en plus de place dans les parcours scolaires des jeunes. Les étudiants choisissent leur lieu d'étude en fonction de là où ils vivent et moins en fonction d'autres facteurs.

A Bruxelles, l'offre se caractérise par une très grande variété, notamment en raison de la concurrence entre réseaux. Il est donc important de procéder à un arbitrage dans l'offre et de procéder à des économies d'échelle notamment sur les infrastructures et les services périacadémiques.

Il est fondamental de faire un arbitrage en analysant la nécessité d'avoir une offre présente partout sur un territoire et l'offre qui peut être mutualisée, rassemblée en pôle ou en campus spécifique à la formation qualifiante. Le fonctionnement en pôle et la nécessité de renforcer cette logique sont importants. Cela permettrait de réaliser ces économies d'échelle en y développant des synergies entre acteurs tout en renforçant leur visibilité.

Il s'agit donc à la fois d'enjeux de pilotage et d'aménagement du territoire, qui sont peut-être plus faciles à concilier à Bruxelles qu'en Wallonie, forcément plus vaste et morcelée.

Il est nécessaire de créer des trajets/des parcours de formation de qualité entre l'enseignement qualifiant, les hautes écoles, l'enseignement pour adultes et les universités.

### **Béatrice Ghaye**

La création du Cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs est une bonne pratique à mettre en avant. Ce Cadastre constitue un langage commun entre les différents acteurs. Il permet à tous de s'entendre sur les mots et de connaître les données disponibles. Il permet d'observer le parcours des individus et de voir quelles formations mènent ou non à l'emploi.

Ce projet est né de la question de l'abandon scolaire. La volonté était donc d'étudier la trajectoire des élèves pour comprendre où se situaient les moments de rupture avec l'école. Et à partir de là, de voir comment remettre le jeune sur le chemin. Cet outil permet aussi de donner du sens à la collecte de données.



## Jacques Spelkens

Les IBEFE sont composées de membres qui doivent s'entendre mais qui ne se connaissent pas ou peu. Elles sont des lieux d'échange mutuel, des lieux de parole et d'écoute participative. Il est important de montrer aux membres qu'ils ont un impact pour les motiver à participer aux activités des IBEFE.

Les IBEFE doivent s'ouvrir vers l'extérieur, en invitant des entreprises ou des associations à se présenter (demandes, offres d'emploi, besoins en compétences, ...) lors de leurs assemblées par exemple. Elles doivent donner la parole aux acteurs et devenir un lieu d'écoute participative.

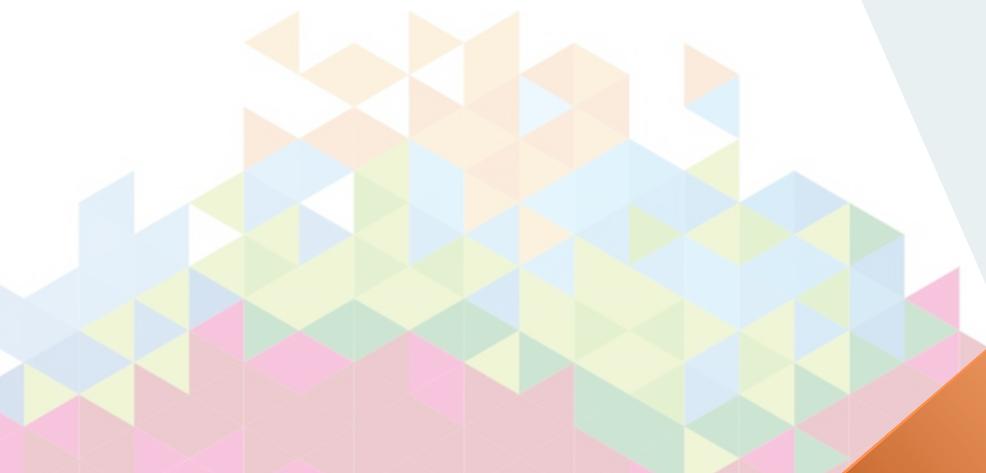
### Réaction du public :

**Fabienne Tinant**, présidente de l'Instance bassin de Namur

En tant qu'acteur de terrain, les membres peuvent être d'abord centrés sur leur logique opérateur. La participation aux travaux des bassins permet de sortir de cette logique, de créer des ponts et des partenariats dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes du territoire.



# CONCLUSION



---

## DISCOURS DE BERNARD CLERFAYT – MINISTRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**Mesdames et Messieurs,**

C'est un véritable plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui, à l'occasion de cet anniversaire pas comme les autres.

**Dix ans.** Dix années de collaboration, de construction, d'ajustements, d'échanges intenses... mais surtout, dix années d'un travail collectif mené avec une conviction forte : celle que l'enseignement, la formation et l'emploi doivent dialoguer — et mieux encore — travailler main dans la main pour répondre aux besoins réels des citoyens et du tissu socio-économique.



Le dispositif des Instances Bassin, tel que prévu dans l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la COCOF, est unique. Il l'est parce qu'il rassemble autour d'une même table les acteurs de terrain, les représentants des mondes de l'enseignement et de la formation, les partenaires sociaux et les institutions. Ensemble, vous construisez une vision intégrée, adaptée aux réalités locales, mais fondée sur une méthodologie partagée.

Et à Bruxelles, cette coopération prend un sens tout particulier. Notre territoire est traversé en permanence, il est poreux, ouvert, mobile. On y vit, on y travaille, on s'y forme... mais pas toujours dans les mêmes frontières administratives. C'est pourquoi la logique de bassin de vie — et non de cloisonnement — est essentielle. C'est tout l'intérêt du cadre inter-entités que constitue l'IBEFE.

En matière d'apprentissage et d'orientation, cette modularité est indispensable. Les trajectoires des apprenants sont aujourd'hui multiples, elles doivent pouvoir s'appuyer sur une offre cohérente, lisible et transversale entre les entités. L'harmonisation des parcours, la coordination des catalogues de formation, la mutualisation des efforts, voilà des leviers concrets sur lesquels vous travaillez, et que je salue.



Votre travail d'analyse territoriale est également remarquable. Vous êtes aujourd'hui le seul espace institutionnel en Belgique à croiser les données des catalogues de formation, des besoins du marché du travail — y compris flamand — et à formuler des recommandations stratégiques, ancrées dans la réalité.

Dans un contexte où les pénuries de main-d'œuvre s'aggravent, notamment dans les secteurs de l'enseignement, de la santé, de la construction ou encore de l'industrie, vos recommandations sont précieuses. Et je tiens ici à souligner un point trop souvent négligé : **les pénuries ne concernent pas que les futurs professionnels , mais aussi les formateurs et les enseignants sans lesquels les transferts de compétence ne sauraient avoir lieu.** Le défi est double, et vous avez su en rendre compte dans vos travaux. Cela mérite également d'être salué.

**Plus que jamais, nous avons besoin de clarté dans un paysage de l'enseignement et de la formation devenu très complexe pour l'utilisateur.** Les ruptures de parcours, l'absentéisme, le décrochage post-Covid ont laissé des traces. Dans ce contexte, votre rôle de passeurs, de traducteurs, de facilitateurs est capital. La transparence que vous construisez — via les diagnostics, les plateformes intersectorielles, les outils d'orientation — est indispensable pour reconstruire des ponts avec les bénéficiaires.

**Je veux également saluer les initiatives conjointes que vous développez,** comme celles avec le BANSPA, qui vont au-delà de vos périmètres respectifs. La plénière conjointe prévue le 24 juin prochain ici-même en est une illustration forte. C'est cette culture du dialogue et de la coopération qu'il faut continuer à faire vivre.

Enfin, je ne peux conclure sans rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette décennie d'engagement : les 601 membres actifs, une centaine de pôles de synergie lancés, les rapports analytiques et prospectifs que vous avez produits, 42 en 10 ans. Ces projets traduisent, bien plus que des chiffres, **l'impact humain** de votre action.

**Mesdames et Messieurs,**

Aujourd'hui, nous ne célébrons pas seulement un dispositif administratif. Nous célébrons une culture commune. Une méthode. Une envie de faire mieux, ensemble. Et cela, à mes yeux, est peut-être votre plus grande réussite.

Je vous remercie chaleureusement pour votre engagement, et je vous souhaite encore de nombreuses années de succès collectif au service des acteurs de l'enseignement, la formation et l'emploi mais aussi des citoyens.

**Merci !**



---

## DISCOURS DE LAURENT DE BRIEY – CHEF DE CABINET D'ELISABETH DEGRYSE, MINISTRE PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le texte complet du discours de Laurent DE BRIEY n'est pas disponible.

Dans son intervention, celui-ci a principalement insisté sur 3 messages importants :

- Les politiques croisées, c'est essentiel mais c'est aussi très compliqué. Je retiens du débat les enjeux liés au pilotage. C'est précisément un des axes forts et une des priorités des déclarations de politique régionale et communautaire. Il faut donner plus d'ampleur à cette mission de pilotage ;
- Nous avons besoin de faire vivre ce paysage institutionnel compliqué. L'absence de gouvernement à Bruxelles nous fait avancer sur une seule jambe, des réformes doivent s'opérer avec tout le monde autour de la table;
- Les politiques croisées visent à mettre en place des synergies qui sont essentielles dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens d'abord mais aussi dans un contexte budgétaire difficile avec des économies à réaliser non par plaisir mais par nécessité :
  - Explosion du déficit, la part des charges d'intérêt pèse de plus en plus lourd dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
  - Il y a aussi un impact négatif de la démographie sur les budgets alloués à la Fédération Wallonie-Bruxelles.
  - Il y a enfin un impact fort de cotisation de responsabilisation pension des fonctionnaires.

Sur l'ensemble de la législature la Fédération Wallonie-Bruxelles perd un milliard d'euros de moyens disponibles. Il faudra prendre en compte cet impératif budgétaire si nous voulons préserver les missions essentielles assurées par notre institution.



---

## DISCOURS DE LAURE HOMERIN – PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DES INSTANCES BASSIN EFE

Je tenais à remercier chaleureusement l'ensemble des membres et des équipes des IBEFE pour la qualité du travail accompli durant ces dix années.

Tout ce qui a été présenté aujourd'hui démontre clairement que les IBEFE ont rempli l'ensemble des missions prévues dans l'accord de coopération. Et pas a minima, avec sérieux et un grand professionnalisme.

- Assurer le dialogue et la concertation entre l'ensemble des acteurs,
- Rassembler et visibiliser toutes les statistiques et données disponibles dans des rapports analytiques et prospectifs,
- Émettre des avis et des recommandations pour orienter l'offre de formation et d'enseignement en fonction des besoins socio-économiques des territoires,
- Impulser des projets associant les acteurs des 3 mondes EFE,
- Répondre aux sollicitations complémentaires des pouvoirs des tutelles et des partenaires.

Les IBEFE couvrent un large spectre de missions essentielles.

Il me semble primordial de mettre également en évidence le rôle moteur des IBEFE en termes d'animation territoriale, avec une position au-dessus de la mêlée, conscient des défis, investis, imposant une expertise incontestable qui leur donne une capacité unique à mobiliser l'ensemble des acteurs, en ce compris les entreprises, autour de projets collectifs comme les success stories ont pu le montrer.

Pourtant, et malgré un bilan dont les membres et les équipes des Instances Bassin peuvent être fiers, des bruits inquiétants circulent, des déclarations interpellent sur les intentions des gouvernements quant au devenir des IBEFE.



Les enjeux sont majeurs. Les missions des IBEFE sont parfaitement alignées sur ces enjeux, tout comme les politiques croisées et les articulations entre les acteurs. Tout cela est plus que jamais nécessaires et d'actualité. C'est ce que la DPR wallonne et la DPC affirment lorsqu'elles déroulent toute une série d'objectifs politiques ambitieux.

Les IBEFE sont à la disposition des Gouvernements pour soutenir la mise en œuvre de ces politiques. S'il fallait convaincre quelqu'un dans la salle ? On retrouve dans les objectifs de la réforme systémique du paysage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, de nombreux chantiers auxquels les outils, les réseaux, les expertises des IBEFE seraient extrêmement utiles.

Citons notamment, et nous avons pu en avoir des exemples concrets dans la vidéo illustrant quelques projets marquant des IBEFE, des thématiques comme l'orientation et la promotion des métiers, la pertinence et l'efficacité de l'offre, la collaboration avec le monde du travail, la mobilisation des publics, l'utilisation du potentiel des données...

Les IBEFE ne sont pas des instances figées, elles sont ouvertes aux évolutions. Elles sont elles-mêmes porteuses de propositions pour évaluer et faire évoluer positivement le dispositif (je vous invite notamment à consulter à cette fin le mémorandum 2024 des Présidents). Les IBEFE sont demandeuses de clarification : quelles sont les intentions des Gouvernements par rapport à l'évolution de leur rôle et de leurs missions ?

Nous proposons une concertation en transparence, avec les Ministres compétents, en y associant l'ensemble des acteurs concernés et nous réitérons notre offre de service ; nous souhaitons être associés aux différents chantiers qui vont être mis en œuvre dans le cadre de la réforme systémique. Les DPR/DPC prévoient la réorganisation de l'écosystème et non la dissolution des IBEFE.

Nous espérons donc que ces chantiers seront bien des lieux de dialogue ouvert, de concertation, sans a priori, sans annonce brutale.

Nous avons appelé au dialogue depuis la mise en place des gouvernements régionaux et communautaires, nous renouvelons cet appel aujourd'hui, nous espérons être entendus.

Quels gouvernements pourraient se passer de dispositifs qui collectent des données, qui établissent un socle commun d'informations, qui analysent et expertisent, qui identifient des enjeux essentiels, qui émettent des recommandations, qui sont force de propositions, tout cela en concertation et avec un ancrage territorial fort ?

Quels gouvernements pourraient se passer des seuls lieux de concertation de tous les acteurs locaux régionaux sur les articulations enseignement, formation et emploi ?

Il ne faut pas fermer la porte : il existe un avenir pour les Instances Bassin. **Merci.**



---

# 10 ANS DES INSTANCES BASSIN

*ENSEIGNEMENT QUALIFIANT – FORMATION – EMPLOI*

